

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 18h30, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Jean-Claude MICHEL, David GRENET, Joëlle JEAN, Serge MEYER, Anne-Laure MONNIER, Yorrick HOCHET, Marie-José MARTINON, Gilles de MONTALEMBERT, Delphine BOUINOT, Hélios YANEZ, Marie-Carole PILLER, Fabrice DUNOGUES, Jean-Luc NADAL, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Céline MOREAU.

Arrivée de Nelly CHAMPUY à 18h43

Procuration : Sylvie SAGASTI à Yorrick HOCHET

Secrétaire de séance : Yorrick HOCHET

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande aux élus de se lever afin de faire une minute de silence à la mémoire de Monsieur Christian MABILLE, ancien Maire de Peujard, décédé récemment.

A l'issue de cette minute de silence, Monsieur le Maire remercie les élus et la réunion reprend son cours.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour le poste de secrétaire de séance. Madame JEAN et Monsieur HOCHET se proposent. Madame JEAN laisse la place à Monsieur HOCHET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance précédente. Quelques modifications ont été apportées suite à la demande de certains élus et retransmis à tous.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Modification du règlement du Conseil Municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Ce document, qui n'avait pas

d'équivalent dans les autres catégories de collectivités territoriales (département et région), faisait en pratique doublon avec le procès-verbal.

Cette suppression doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Pour : 18

1 abstention : G. de Montalembert

FINANCES

Décision modificative n°2

Madame Jollivet présente le dossier.

Il sera proposé au Conseil Municipal des virements de crédits pour équilibrer les dépenses d'investissement notamment pour l'acquisition du véhicule de la police municipale qui n'était pas prévue au budget de cette année.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 231-112 Gymnase	97 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2151-103 Voiries Réseaux Divers	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2182-104 Ateliers Municipaux	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 212-105 Sport Loisirs Culture	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2131-111 Restaurant Scolaire	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2131-115 Bâtiment Association	0.00 €	15 000 .00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immo corporelles	97 000.00 €	97 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	97 000.00 €	97 000.00 €	0.00 €	0.00 €

L'arrivée du policier municipal est prévue le 21 octobre 2024, il s'appelle Sébastien Moity et est de St Paul de Blaye. Ce point sera discuté un peu plus tard puisqu'il est à l'ordre du jour.

Mme Bouinot demande si l'achat du véhicule est partagé.

Madame Jollivet précise que l'achat est bien partagé entre les trois communes, au prorata du temps d'utilisation, mais que c'est Peujard l'acheteur. Le véhicule coûte 20 000 €.

Monsieur le Maire précise que c'est Peujard qui a recruté le policier et qu'il est mis à disposition des autres communes. Tous les frais seront donc proratisés et facturés chaque trimestre.

Madame Jollivet propose de passer au vote.

Pour : 18

Contre : 1 (H. Yanez)

Emprunt gymnase

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du dossier de réhabilitation du gymnase.

Un emprunt de 270 000 € est nécessaire pour réaliser les travaux.

La Poste a fait une proposition intéressante sur 10 ans avec un taux de 3,41%.

La Caisse des Dépôts et de Consignation a fait une proposition plus élevée que celle de La Poste.

Un contact a été repris avec la Caisse des Dépôts afin de savoir si elle peut s'aligner sur la proposition de La Poste. On attend la réponse.

Monsieur Yanez demande si le prêt se fera sur 10 ans.

Monsieur le Maire signale qu'il y a le choix entre 10 ans ou plus.

Sur 10 ans, ça coûterait moins cher à la collectivité.

Monsieur le Maire donne l'exemple de La Poste qui propose le prêt sur 10 ans et dont les intérêts s'élèveraient à 47 339 €, et pour 15 ans ce serait 79566.15 €. La Caisse des Dépôts propose quant à elle sur 15 ans pour 80 000 €, sur 25 ans c'est encore plus cher.

La Caisse d'Épargne propose 3.82 % sur 15 ans avec 86224 €.

Ce soir, il ne sera pas possible de faire le choix, mais il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt la plus basse.

Monsieur Yanez demande si le taux sera fixe.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit bien d'un taux fixe.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 15

Abstentions : 4

(MJ Martinon, G. de Montalembert, D. Bouinot, H.Yanez)

Mme Bouinot explique qu'elle s'est abstenue car elle n'a pas connaissance de tous les éléments.

Monsieur le Maire comprend mais précise qu'hier encore, c'était la Caisse des Dépôts qui était la plus intéressante jusqu'à ce qu'on reçoive la proposition de La Poste.

Taxe d'Habitation Logements Vacants

Madame Jollivet prend la parole et présente le dossier.

La réforme liée à la disparition de la TH sur les résidences principales s'est achevée en 2022.

Depuis 2023, la commune a récupéré le pouvoir de vote sur les taux de TH sur les résidences secondaires et peut instituer une taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans, afin de lutter contre les difficultés d'accès au logement, le niveau élevé des loyers et des prix d'acquisitions.

Il n'y a pas beaucoup de logements vacants sur Peujard, mais cette proposition est présentée dans le but d'inciter les propriétaires de ces logements à rénover pour louer ou à vendre. Le but n'est pas de faire rentrer de l'argent.

La loi Climat et Résilience impose des diminutions des surfaces constructibles donc il y aura de moins en moins d'espace et il est donc intéressant de remettre ces logements sur le marché.

Madame Jollivet rappelle qu'un logement est considéré comme vacant lorsqu'il est vide et libre de toute occupation depuis au moins deux ans.

Le taux est nationalement basé sur le taux de la taxe foncière déjà établi dans la commune, donc il n'y a pas de choix de taux à faire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution de cette THLV.

Madame Jollivet propose de passer au vote.

Pour : 15 Abstentions : 3 Contre : 1
(F. Dunogues, H. Yanez, C. Piller) (G. de Montalembert)

Taxe d'aménagement

Madame Jollivet précise que la taxe d'aménagement a été instituée en remplacement de la TLE depuis le 1^{er} mars 2012 et s'applique sur toutes nouvelles constructions.

Son taux fixé à 4 % est resté inchangé depuis lors.

Sur les conseils de notre Conseiller aux Décideurs Locaux et afin de s'aligner avec les taux appliqués dans les communes de la CdC et d'éviter une hausse trop importante à un moment donné, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter cette taxe et de la passer à 5 %.

Madame Jollivet demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Pour : 16 Contre : 3 (C. Piller, H. Yanez, G. de Montalembert)

CLECT

Monsieur le Maire présente le dossier et précise que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a rendu son rapport le 23 août 2024 dans le cadre des nouvelles compétences en action sociale et action culturelle par G3C.

Ce rapport propose une participation de chaque commune à raison de 1 € par habitant et par an soit pour la commune de Peujard la somme de 2167 € (INSEE 2021).

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un service de la CdC mis à disposition des administrés qui rencontrent des problèmes et que la mairie ne peut pas aider.

Madame Arauzo-Rousse rajoute qu'il s'agit d'une aide apportée notamment pour remplir les dossiers MDPH.

Madame Jollivet souligne que le rapport de la CLECT a été envoyé à tous les élus et qu'il y a tous les détails à l'intérieur.

Madame Jollivet signale qu'il y a aussi une option culturelle mais que pour l'instant elle est à 0.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contenu de ce rapport et de valider cette participation au bénéfice de la Communauté des Communes.

Pour : 18 Abstention : 1 (H. Yanez)

Annulation des marchés de maîtrise d'œuvre

En raison des nombreux manquements à ses précédentes missions, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'annulation de l'ensemble des marchés pris, avant 2022, avec Monsieur FOURGOUS, architecte.

Afin d'éviter que Monsieur Fourgous continue de produire des documents et de les facturer, il faut acter cette annulation.

Madame Jollivet a listé les dossiers qui ont été retrouvés et pour lesquels l'intervention de Monsieur Fourgous avait été demandée, il y a longtemps, par M. Mabile : projet services techniques derrière le collège, projet d'un lotissement à la Sicarderie, projet de remise en état de la MTL, projet de surélévation de l'onglerie, projet de bâtiment pour le club de pétanque, projet pour une salle de musique, d'un club house etc.

Tous ces projets n'étant pas d'actualité, il convient de valider, ce soir, cette décision.

Madame Jollivet propose de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité.

Modification des amendes administratives

Monsieur le Maire précise qu'une délibération a été prise en juin 2023 concernant les amendes administratives pour les dépôts sauvages.

Nous avons validé des amendes de 500, 1000 et 2500 €.

Après discussion avec d'autres communes qui ont mis ce dispositif en place, il s'avère qu'il convient de détailler l'amende afin de pénaliser au plus juste.

Madame Bouinot souligne que dans le tableau, il est prévu une amende pour les « dépôts avec véhicules » ce qui ne lui paraît pas très clair.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un cas aggravant.

Monsieur Grenet souligne que les critères sont cumulatifs et qu'à la base de l'amende, s'ajoutent différents critères aggravants qui définiront l'amende totale.

Mme Bouinot insiste sur le fait que la formulation n'est pas bonne.

Monsieur le Maire précise que la phrase va être reformulée pour être plus compréhensible.

CATEGORIE		Tarif
Situation géographique	<i>En bord de route</i>	100,00 €
	<i>Chemins ruraux et pistes forestières</i>	300,00 €
	<i>En zone points de collectes</i>	100,00 €
Type de dépôt	<i>Non respect du règlement de collecte</i>	25,00 €
	<i>Déchets regroupés</i>	50,00 €
	<i>Déchets éparpillés</i>	100,00 €
	<i>En contenant étanche</i>	100,00 €
Type de déchet	<i>Produit inerte</i>	50,00 €
	<i>Produit dégradable</i>	50,00 €
	<i>Produit non dégradable</i>	200,00 €
	<i>Produit chimique</i>	300,00 €
Cas aggravant	<i>Avec risque de dégradation du sol/sous sol</i>	250,00 €
	<i>Sans risque de dégradation du sol/sous sol</i>	150,00 €
	<i>Transport des déchets avec véhicule</i>	200,00 €
	<i>Matériel électroménager ou électronique</i>	100,00 €
	<i>Au-delà d'un volume de 2m3</i>	1 000,00 €
	<i>Epave véhicule sur terrain privé</i>	100,00 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 17

Contre : 2 (H. Yanez, G. de Montalembert)

Monsieur le Maire s'adresse aux personnes qui ont voté contre et leur demande si c'est contre l'amende administrative.

Monsieur Yanez répond oui. Monsieur LAGABARRE reprend en lui demandant si pour lui les dépôts sauvages sont gratuits.

Monsieur Yanez dit que ce n'est pas gratuit mais que c'est le système qui pousse les gens à se comporter comme ça.

Monsieur Michel dit que même avant ce système, il y avait des dépôts sauvages.

Monsieur Yanez donne l'exemple d'une personne qui n'a pas pu mettre ses poubelles dans les conteneurs car ils étaient pleins. Cette dame est repartie avec ses trois poubelles, à pied.

Mme Bouinot signale qu'elle a constaté que même lorsque les conteneurs ne sont pas pleins, les gens laissent les poubelles devant.

Monsieur Dunoguès dit que les gens agissent comme cela par contestation alors que les dépôts sauvages, ce sont des déchets plastiques jetés dans les bois et ce ne sont pas les mêmes personnes.

Madame Arauzo-Rousse prend la parole et dit qu'il s'agit d'un manque de civisme car quand les gens vident leurs poubelles de recyclables et qu'avec le vent certains déchets s'envolent, ils ne les ramassent même pas. Il lui arrive de mettre des gants et de ramasser les déchets des autres car cela fait sale autour des conteneurs.

Mme Arauzo-Rousse valide que le nouveau système n'est pas idéal mais les gens manquent fortement de civisme.

Monsieur Yanez pense en effet qu'il y a des contestataires, des personnes qui ne savent pas où mettre quoi, d'autres qui ne sont pas assez grandes pour vider leurs poubelles dans les conteneurs ou des personnes trop âgées.

Monsieur le Maire signale qu'en tant qu' élu, chacun peut intercepter le contrevenant ou même relever la plaque d'immatriculation du véhicule afin que la mairie fasse une intervention auprès de celui-ci.

Monsieur Grenet pense que ceux qui laissent leurs poches ne sont même pas résidents de la commune. Madame Jollivet confirme.

Monsieur de Montalembert signale qu'une fois, il a dû prêter sa carte à quelqu'un qui n'avait pas la sienne pour ouvrir le conteneur.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé au SMICVAL de doubler les points de collecte afin d'éviter un maximum des déchets au sol.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Madame Jollivet informe les élus qu'un agent a demandé à réduire son temps de travail. Il nous faut donc remettre à jour le tableau des effectifs.

Monsieur Dunoguès demande si les heures non effectuées par cet agent seront redistribuées.

Madame Jollivet confirme et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité.

Actualisation de l'indemnité des heures complémentaires et supplémentaires

Madame Jollivet explique qu'il s'agit d'une mise à jour suite à l'arrivée du policier municipal à qui sont attribuées également des indemnités. Il faut donc le rajouter dans le tableau car nous n'avions pas ce poste-là.

Madame Jollivet propose de passer au vote.

Pour : 18

Abstention : 1 (H. Yanez)

Madame Jollivet demande à Monsieur Yanez s'il est contre le fait que les heures supplémentaires soient payées.

Monsieur Yanez répond qu'il est contre le policier municipal.

Madame Bouinot lui demande s'il a voté contre ou s'il s'est abstenu.

Monsieur Yanez dit qu'il s'est abstenu.

Indemnité Spéciale de Fonction et d'engagement à la filière de la Police Municipale

Monsieur le Maire rappelle que le Policier Municipal va prendre ses fonctions le 21 octobre prochain. C'est un agent qui remplit cette fonction depuis plus de 15 ans, qui a tous les critères recherchés et qui a été retenu par les trois Maires des communes concernées. Il arrive de St Paul de Blaye et exerçait sur la Communauté de Communes de l'Estuaire dans le Médoc où une Police Municipale avait été créée sur 10 communes. Ce service va être dissout au premier décembre.

Ce cadre d'emploi de policier municipal bénéficie d'une indemnité spéciale de fonction qui représente 30 % de son salaire et qui est en lien avec les risques encourus par ce type de métier.

Madame Martinon demande si le policier municipal sera présenté à la population.

Monsieur le Maire précise qu'il va l'accueillir le 21 octobre, une réunion sera organisée avec le conseil municipal. Il va lui faire découvrir le territoire de la commune et après il partira sur les autres communes.

Il sera donc présenté mais pas en réunion publique.

Monsieur le Maire se félicite de l'arrivée prochaine de Monsieur Moity car toutes les incivilités et les disputes entre voisins sont aujourd'hui gérées par les élus et ça devient très compliqué.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 18

Abstention : 1 (H. Yanez)

Mise à disposition du Policier Municipal

Monsieur le Maire informe que vu que c'est la commune de Peujard qui recrute le policier, il faut donc signer une convention de mise à disposition pour les deux autres communes.

Madame Moreau demande si cette parcelle a été proposée à M. Rubeth et Mme Gadouri. Madame Jollivet confirme qu'ils sont tout à fait d'accord et qu'ils pensaient en devenir propriétaire dès la première vente.

Il est donc proposé de demander au notaire qui a établi l'acte initial de faire un acte rectificatif.

Approbation à l'unanimité.

Parcelles LISÉA

La Préfecture de la Gironde refuse d'authentifier cet acte pour des questions de légalité : la compétence de la Préfecture étant sollicitée uniquement dans le cadre d'une acquisition par l'Etat.

Or, dans le cas présent, SNCF Réseaux, qui agit pour le nom et le compte de l'Etat, est en position de cédant.

Par conséquent, dans le cadre de cet acte de transfert pour lequel la commune est concernée, la Préfecture renvoie à la compétence du Maire l'authentification de cet acte administratif.

Ainsi, nous devons, ce soir, délibérer pour valider ce principe donnant pouvoir au Maire pour authentifier l'acte et à un adjoint pour signer.

Madame Bouinot demande où est l'intérêt pour la commune.

Monsieur le Maire répond que la commune est obligée de récupérer ces parcelles et qu'une personne, qui est venue il y a plusieurs mois, voudrait racheter cette parcelle qui lui appartenait initialement.

Madame Bouinot souligne que si on doit racheter ces parcelles pour les entretenir il n'y a pas d'intérêts. Elle demande également si la commune est obligée de racheter.

Monsieur Nadal s'interroge sur l'entretien des réseaux et des voiries.

Monsieur le Maire souligne que la voirie appartient au Département.

Les parties enherbées devront être entretenues par la mairie mais la plus grande partie sera rachetée par un particulier.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres travaux seront sûrement réalisés au niveau du rond-point lorsque la zone logistique arrivera.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et propose de passer au vote.

Pour : 15

Abstentions : 4 (JL Nadal, D. Bouinot,
G. de Montalembert, MJ Martinon)

CONVENTION La Poste

Madame Jollivet explique qu'il s'agit de la mise à jour de la convention avec La Poste pour l'agence postale.

Madame Jollivet rappelle que le bâtiment dans lequel se situe l'agence postale appartient à la commune et est loué à La Poste. Le loyer versé par La Poste sert à payer le local et une toute petite partie du salaire de l'agent communal qui tient le bureau.

Cette convention a pris fin l'an dernier, elle devait être refaite mais il y a des nouvelles lois, normes et conditions pour La Poste qui ont été mises en place et cela a pris un peu plus de temps.

Sur la nouvelle convention rien ne change pour la commune. Le seul point est que la reconduction tacite annuelle ne se fera plus et qu'il faut donc choisir une durée.

Afin d'éviter de revoter tous les ans, il est donc proposé de choisir une durée de 9 ans, ce qui correspond à un bail commercial.

La délibération doit donc acter le principe de renouvellement de la convention ainsi que la durée choisie entre 1 et 9 ans sans possible reconduction tacite.

Approbation à l'unanimité pour une durée de 9 ans.

SOCIAL

AXA – Mutuelle et dépendance

Madame Jollivet rappelle que l'an dernier, une convention avait été signée avec AXA pour faire bénéficier aux Peujardais d'une mutuelle à des tarifs avantageux.

Ils étaient libres de faire faire une étude sans engagements et d'y adhérer s'ils le souhaitaient.

Aujourd'hui, il convient donc de renouveler cette convention.

Cette année, Axa propose en supplément une assurance concernant la dépendance avec des tarifs plus avantageux.

Madame Jollivet demande s'il y a des questions.

Madame Bouinot demande quelle est la moyenne de réduction.

Madame Jollivet informe que l'an dernier pour les assurances habitations, c'était 25 % et que cette année ce sera 20 % mais étendu à plus de personnes.

Pour la dépendance, c'est six mois gratuits.

Un petit bilan de l'année passée nous a été remis par la personne en charge de ce dossier chez AXA : 12 contrats ont été signés et ils sont satisfaits.

Madame Bouinot propose de diffuser l'information.

Madame Jollivet précise que c'est diffusé et notamment par le biais du CCAS.

Madame Bouinot soumet l'idée de l'inscrire dans le journal communal.

Madame Jollivet acquiesce mais souligne qu'il faut d'abord le valider pour pouvoir donner l'information. Par contre, il ne faut pas faire d'incitation, juste de l'information.

Madame Monnier demande pourquoi AXA et pas un autre.

Madame Jollivet répond qu'il n'y a qu'eux qui ont proposé ce service et à priori, ils seraient les seuls à le faire actuellement.

Monsieur Meyer demande comment cela se passe, est ce qu'il suffit d'aller dans n'importe quelle agence AXA ?

Madame Jollivet répond qu'il faut prendre contact avec Mme Michas qui est la personne avec qui on a signé la convention. Elle se déplace, fait l'étude et les gens sont libres de valider ou pas.

Madame Jollivet demande s'il y a d'autres questions et propose de passer au vote.

Approbation à l'unanimité.

Madame Jollivet rappelle qu'un mail avait été envoyé à l'ensemble des élus afin de les informer qu'un point supplémentaire serait rajouté à l'ordre du jour, si tout le monde était d'accord, concernant l'association du foot.

Madame Jollivet demande si les élus sont d'accord pour rajouter ce point.

Tout le monde valide.

Madame Jollivet explique donc que la subvention n'a pas encore été versée au club de foot Peujard/Gauriaguet car il y a eu un changement de bureau avec de nouvelles élections.

La mairie attendait donc la mise en place de ce nouveau bureau qui est venu se présenter en septembre. Il est donc maintenant possible de leur verser la subvention.

Parallèlement à cela, le montant des subventions versées aux associations était en discussion. Il était entendu que la commune verserait 20 €/enfant de Peujard et il était convenu qu'une limite serait fixée sur la somme maximum versée aux associations.

Il est proposé ce soir de plafonner cette subvention à 900 €.

Ce qui signifie que le club de foot percevrait 900 €, si cette décision est validée.

Monsieur le Maire tient à rajouter qu'il a eu des difficultés à rencontrer les nouveaux dirigeants. Le président est de Gauriaguet et aucun autre membre n'est de Peujard, malgré le grand nombre d'enfants peujardais.

Tous les soirs, le club vient s'entraîner sur le terrain de la commune, ce qui engendre un très grand nombre de voitures (250 adhérents). Ils s'entraînent aussi sur les communes de Val de Virvée et Gauriaguet.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Hochet, élu en charge des associations, de voir comment faire pour résoudre ce problème.

Monsieur le Maire a également demandé au bureau de l'association de contacter les autres communes pour obtenir des subventions.

Le problème est que beaucoup de communes ne répondent pas aux sollicitations des associations.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose de passer au vote pour plafonner les subventions aux associations à 900 € et accorder ce montant au club de foot pour l'année 2024.

Approbation à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Gymnase

Monsieur le Maire donne des informations sur l'avancée du dossier du gymnase.

Suite à l'appel d'offre concernant l'architecte, c'est le cabinet Niez-Larraufie de Bordeaux qui a été retenu. Le dossier avance bien. Dès qu'il y aura quelques esquisses, elles seront diffusées aux élus.

La mise en service du nouveau gymnase devrait pouvoir se faire fin septembre 2025.

Le permis de construire va être déposé prochainement et sera validé dans les six mois qui suivent maximum.

Pistes cyclables

Le projet est de réaliser 3 pistes cyclables sur les 3 ou 4 prochaines années.

La première piste au départ des 4 stops vers le collège fait partie d'un plan pluriannuel avec la Communauté de Communes et le Département.

Le cabinet Servicad travaille sur le dossier.

Afin de protéger la piste, il était prévu de mettre des piliers métalliques, mais cela a été refusé et finalement ce sera un mur plein de 50 ou 60 cm de haut, imposé par le Département.

On peut voir ce type d'équipement du côté de la gare à St André.

Monsieur Nadal demande comment vont faire les bus avec ce genre de système.

Madame Jollivet souligne que Servicad étudie la faisabilité.

Monsieur le Maire signale qu'il a demandé le circuit des bus scolaires ainsi que les arrêts. Cette demande est toujours sans réponse à ce jour.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil valide ce dossier d'ici la fin de l'année afin de pouvoir faire les demandes de subventions l'année prochaine pour des travaux qui pourraient commencer fin 2025.

Salle du Maréchal

Mme Jollivet informe que le son dans la salle du Maréchal est un problème.

Un devis d'isolation phonique a été demandé et s'élève à 14 900 € HT soit 17900 € TTC pour le plafond et les murs.

Ces travaux interviendront en 2025 pour permettre aux gens qui la louent ou l'utilisent d'avoir un meilleur service.

Monsieur le Maire précise que c'est la même société qui a fait l'isolation phonique du restaurant scolaire et cela est très efficace.

D'autres sociétés vont être consultées mais au moment des travaux pour le restaurant scolaire, celle-ci était la moins chère.

Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jean.

Madame Jean informe le Conseil qu'elle est allée, avec Monsieur Meyer et Monsieur Hochet, à l'école primaire pour présenter le projet aux élèves et leur donner leur enveloppe nominative avec tous les documents qui avaient été présentés aux élus lors du dernier conseil.

Madame Jean précise qu'ils se sont également déplacés au collège pour présenter le projet aux élèves de 6^{ème}, qui peuvent être candidats et voter, et aux 5^{ème} qui sont juste électeurs.

Madame Jean informe qu'elle est passée à l'école aujourd'hui et qu'elle a récupéré quelques candidatures, un peu moins qu'espéré, mais il reste encore un peu de temps.

Pour le collège, Madame Jean a rendez-vous avec Monsieur Samuel, le CPE, pour faire le point, la semaine prochaine.

C'est un peu moins positif qu'à l'école car il n'y aurait qu'une ou deux candidatures sachant que M. Samuel et M. Meunier, le Principal, s'investissent comme ils peuvent, mais le projet n'a aucun appui des professeurs.

Mme Bouinot demande si même en éducation civique les professeurs n'en parlent pas.

Monsieur Michel répond qu'il n'y a plus d'éducation civique au collège.

Madame Jean informe que la commission va se réunir dans quelque temps et peut-être qu'il faudra revoir le nombre de jeunes élus à la baisse voire juste prendre tous les candidats pour aller au bout du projet.

Les enseignants de l'école ont dit à Mme Jean que les enfants seraient plus nombreux à se présenter si les parents n'étaient pas aussi réticents. Cela impose des contraintes en plus par rapport à celles qu'ils ont déjà (activités extra-scolaires)

Madame Jean informe le Conseil que la présentation des petits conseillers se fera le 16 novembre à 10h30 en mairie. Les élus seront prévenus en cas de changement et un mail leur sera adressé pour leur demander de confirmer leur présence à cet évènement, ou en cas de besoin pour l'organisation.

Monsieur le Maire remercie Mme Jean et les personnes travaillant sur ce dossier pour leur implication.

Changement de matériel informatique

Madame Jollivet informe le Conseil que Windows 11 va devenir obligatoire en 2025 et que si on n'intervient pas sur les ordinateurs, les mises à jour ne se feront plus.

Une étude est en cours sur les appareils de la mairie (8) et de l'école (7 à 10).

Certains vont pouvoir être adaptés d'autres devront être changés.

M. Grenet précise que la mairie est obligée de fournir le matériel informatique (ordinateur et tablette) pour les enseignants.

Cette dépense obligatoire devra donc être prévue au budget 2025.

Vente aux enchères

La vente aux enchères s'est terminée la semaine dernière.

Le total estimé de la vente du matériel s'élevait à 3390 €. Tout n'a pas été vendu.

Le total récupéré s'élève à 4805 €.

Chiens en divagation

Madame Jollivet informe les élus qu'une cage pour animaux est en cours d'achat.

Madame Bouinot signale que beaucoup de personnes se plaignent de chiens errants, parfois même méchants.

Madame Jollivet précise qu'en cas de chiens errants, on appelle l'ambulance animalière mais qu'en attendant son arrivée il faut les garder, d'où l'achat de cette cage.

Madame Bouinot demande s'il y a un lecteur de puce à la mairie.

Madame Jollivet Informe qu'il y en aura bientôt un et Monsieur le Maire précise que le policier municipal sera équipé.

Monsieur le Maire rajoute qu'il y a plusieurs plaintes contre des chiens agressifs.

Madame Jollivet complète en précisant qu'en une semaine, il y a eu trois agressions par trois chiens différents sur trois personnes différentes.

Tous les propriétaires ont été identifiés.

Eclairage public « La Siougue »

Madame Jollivet informe les élus que l'éclairage public du lotissement de La Siougue a été repris par le SDEEG. Une horloge va être installée pour l'extinction la nuit comme sur le reste de la commune.

Travaux « Le Roux »

Monsieur le Maire informe les élus que la commission « voirie » s'est réunie récemment.

Le pont St Martial étant réouvert, les gens venant de Cubnezais devront passer par « Les Sègues », il y aura un sens interdit au niveau du Roux dans ce sens.

Et pour revenir sur Cubnezais, ils pourront repasser par le Roux.

Il y aura un sens interdit au carrefour de la RD 142 et de la route des Sègues, sauf pour les riverains.

Les deux hameaux seront limités à 30 km/h.

Autre information

Monsieur le Maire informe le Conseil de la construction de la plateforme concernant le transport de l'électricité jusqu'en Espagne, en face du site des Dougnes, Commune de Cubnezais.

Le long de la RD 115, il a été aménagé des élargissements sur le bas-côté pour permettre aux nombreux camions de se croiser.

Seulement, cela n'est pas suffisant car en un mois et demi, sept accidents ont eu lieu.

La CARSAT a fait une réunion d'urgence en raison de ces problèmes, et la solution qui a été trouvée avec RTE, le Département et la commune, est de mettre la RD115 en sens unique à partir du carrefour des Ligiers (chez M. Michaud) en direction de Cubnezais.

Les camions partent après sur Cézac puis Cavignac.

En ce qui concerne les véhicules légers arrivant de Cubnezais, ils passeront par le VC n°7 à Mérit, avec interdiction aux poids-lourds, sauf livraison, et rejoindront la RD142. Madame Jollivet projette les plans pour une meilleure compréhension et Monsieur le Maire donne les explications.

La RD142 sera limitée à 70 km/h sur le tronçon emprunté par les VL.

La mise en place de la signalisation routière sera prise en charge par RTE ainsi que la réfection du VC °7 en cas de dégradation.

Monsieur le Maire signale qu'il a appuyé sur le fait que la VC n°7 a fait l'objet d'un point à temps, donc un constat par huissier sera réalisé avant son utilisation.

Trois cents camions sont attendus chaque mois sur la RD 142 pour ces travaux qui devraient se terminer en 2028.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions que les élus souhaitent aborder. Madame Arauzo-Rousse demande où en est l'éclairage de la piste piétonne entre Bracaud et le centre.

Monsieur le Maire dit que le problème est l'attribution des subventions.

Les gaines sont prévues, il ne reste plus qu'à mettre en place les poteaux d'éclairage.

Madame Jollivet précise que les demandes de subvention ont été faites cette année mais qu'elles étaient accordées uniquement pour de la rénovation et non du neuf.

Eglise

Monsieur le Maire donne des nouvelles du dossier de l'église.

La demande de travaux a été déposée auprès de l'UDAP, bâtiment de France, et de la DRAC.

Monsieur le Maire se dit inquiet car il souhaitait que l'église soit couverte pour l'hiver mais les délais d'instruction sont extrêmement longs allant jusqu'à six mois.

Le problème est le coût élevé engendré par les intempéries qui décrochent les bâches.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

José LAGABARRE

Yorrick HOCHET

Listes des délibérations prises au cours de ce Conseil

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>	Approuvée	Refusée
20240926-49	Règlement du Conseil Municipal - modification	X	
20240926-50	Décision modificatif n°2	X	
20240926-51	Emprunt travaux gymnase	X	
20240926-52	Taxe d'Habitation Logements Vacants	X	
20240926-53	Taxe d'aménagement	X	
20240926-54	CLECT	X	
20240926-55	Dénonciation maître d'oeuvre	X	
20240926-56	Dépôts sauvages – Amendes administratives	X	
20240926-57	Modification du tableau des effectifs	X	
20240926-58	Personnel communal – HS et HC	X	
20240926-59	ISFE filière police municipale	X	
20240926-60	Approbation de la convention de mise à disposition du policier municipal	X	
20240926-61	Vente parcelle communale à MM RUBETH-GADOURI	X	
20240926-62	Vente parcelle communale ALTAREA	X	
20240926-63	Transfert LISEA/Commune de PEUJARD	X	
20240926-64	Convention La Poste	X	
20240926-65	Convention AXA mutuelle-dépendance	X	
20240926-66	Subvention foot et plafond	X	